ROUBAIX

RÉDACTION 30, rue Pauvrée. Tél. 9-51
DÉPOT GÉNÉRAL : 13, rue du Bassin

LES FUNÉRAILLES SOLENNELLES DES MORTS GLORIEUX

Le Souvenir Français organise pour mercredi 3 janvier, à 2 h. 30, les funérailles solennelles des victimes de la guerre ramenées au cimetière de Roubaix :

Fastenakels Kléber, maréchal des logis de dragons, Grande Rue, 149 ; Delfontaine Louis, soldat 165e d'inf., rue des Parvenus, 82 ; Blaevoet Romain soldat 5e sect. C. O. A., rue du Chemin Neuf, 2 ; Hancquart Fernand, soldat 59e d'art. médaille militaire, croix de guerre, rue du Pile, 140 ; Mongin Eugène soldat 16e chas., méd. militaire, croix de guerre, rue des Longues Haies, 81 ; Verdonck Georges, soldat 127e d'inf., rue du Progrès, 21 ; Vandesompele Paul, caporal 127e d'inf., médaille militaire, croix de guerre, rue de l'Alouette, cour Vanuxen, 13 ; Dujardin Jean, adjudant 56e chas. à pied, médaille militaire, croix de guerre, rue Hilarion Fremaux, 8. Deparmentier Pierre, soldat 365e d'inf., Boulevard de la République 73 ; Lecomte Edmond, caporal 165e d'inf., rue du Tilleul, impasse Ingouville ; Desbarbieux Julien, soldat 268e terr., rue Lafontaine, 33.

Ségard Victor, victime civile, rue Hoffmann, 17 ; Delcour Pierre, rue de Denain, 73 ; Franchomme Clovis, rue Archimède, 65, cour Polyte, 3 ; Bulteau Albert, rue Vaucanson, 57, cour Desbouvries, 2.

Les familles sont priées de se trouver au dépositoire à 2 heures, ainsi que les délégations des Sociétés patriotiques et militaires.

COLLISION D'AUTOS

Hier matin, à 11 h. 30, l'automobile conduite par M. Louis Chauveau, au service de M. le Marquis d'Auray, à Hem, château de la Lienderie, a été accrochée par l'autobus de la maison Glorieux et Pierrepont, conduite par M. Michel Veys, demeurant à Linselle-Tichove (Belgique), rue Marchandises, 11. Les dégâts sont purement matériels.

LE PASSAGE A ROUBAIX DE L'ATTACHÉ COMMERCIAL DE FRANCE AUX ETATS-UNIS.

Il nous est confirmé que l'Attaché Commercial de France aux Etats-Unis, M. Le Neveu, viendra à la Chambre de Commerce de Roubaix, mercredi prochain 3 janvier ; il s'y tiendra de 9 h. 30 à midi et de 14 h. 30 à 17 heures, à la disposition des commerçants et industriels qui désireront s'entretenir avec lui sur les possibilités d'affaires en Amérique.

CERCLE STENOGRAPHIQUE ROUBAISIEN

Le Cercle Sténographique roubaisien nous communique les résultats des examens de sténo dactylographie qui ont eu lieu le 19 novembre dernier :

Examen Professionnel. — (135/150 mots à la minute. — Mlle Simonne Lorthioir.

Examen Commercial Supérieur. — (120 mots à la minute). — Mlle Claire Suranyn.

Examen Commercial. — (100 mots à la minute). — Mlles Madeleine Leveugle ; Fernande Leconte, M. Marcel Dobigies ; Mlles Bechel Hennebel ; Lucienne Delisse.

Examen Pratique Elémentaire. — 75 mots à la minute. — Mlles Madeline Bonte ; Alice Bouche ; Marie Vancomerbeke ; Berthe Verhaege ; Maria Duhart ; Mme Lemaire ; Mlles Lucienne Gaillet ; Bernadette Declerck ; Angèle Desobry.

Examen Théorique. — Mlles Denise Moniez ; Cécile Delannoy ; Jeanne Van Camerbeke ; Simone Rolland ; Fernande Beaucarne ; Louise Corne ; Jeanne Delcroix ; Malvina Steux ; Jeanne Desmulliez ; Agnès Lepoutre ; Madeleine Troffaes ; Juliette Basse ; Marguerite Vienne ; Germaine Dion ; Madeleine Carré ; Marie-Louise Fourtiegnies ; Jeanne Catteau ; Blanche Poucet ; Félicie Barrez ; Madeleine Denis ; Célina Cartier ; Marie-Louise Dhalluin ; Renée Dhaussy ; Marie-Louise Desmettre ; Marie-Thérèse Levert ; Marcelle Walkens ; Rose Romuald ; Rose-Anne Duhart ; Marthe Coulebier ; M. Henri Devos ; Mlles A. M. Lesidanez ; Madeleine Courtecuisse ; Nelly Baudumont ; Marthe Leclercq ; Mme Obyn ; Marie Cocyns ; Denise Delannoy.

Examen Préparatoire. — Mlles Henriette Marseaux ; Alice Blaevoet ; Léa Blomme ; Marie Henriette Devillers ; Raymonde Duvinage ; Denise Lamarque ; Marie Losfelt ; Julia Yseboert ; Marcelle Boucant ; Valentine Viardot ; Lucienne Huyghe ; Marguerite Huyghe ; Jeanne Platt ; Suz Dupont ; Agnès Beghin ; Denise Gadeyne ; Marcelle Vroman ; Jeanne Cuvillier ; Suzanne Pingel ; Agnès Dewulf ; Julienne Bombeck ; Claire Campens.

Le Cercle Sténographique roubaisien adresse ses félicitations aux lauréats et informe tous les membres du Cercle que les cours d'entraînement gratuits reprendront le lundi 15 janvier tandis qu'un cours de français gratuit s'ouvrira le dimanche 14 janvier de 10 h. 30 à 11 h. 30, au local du Cercle, 76, rue du Collège.

A LA CAISSE D'EPARGNE
3 millions d'économies

Les administrateurs de la Caisse d'Epargne de Roubaix et des succursales ont tenu jeudi dernier, sous la présidence de M. Bonami Wibaux, leur réunion générale annuelle.

Dans un rapport très détaillé, le président a indiqué la progression rapide des opérations depuis la fin de la guerre. Le solde des dépôts qui, en 1918, était de 24 millions, atteint cette année le chiffre de 73 millions. Il s'établit de la façon suivante :

Au 1er janvier 1922, il était dû à 48.724 déposants 57.542.694 fr. 88 ; il a été reçu pendant l'année 28.638.925 fr. 75 ; total : 86.181.620 fr. 63.

Il a été remboursé 15.253.532 fr. 45 ; reste donc 70.928.088 fr. 18, auxquels il faut ajouter les intérêts à capitaliser au 31 décembre 1922, soit 2.538.921 fr. 82.

Le solde dû au 31 décembre à 52.095 déposants s'élève ainsi à 73.467.010 fr. 01.

L'année 1922 a marqué sur la précédente une augmentation de 3.371 déposants et une augmentation de solde de 15.924.315 fr. 13.

Les opérations effectuées dans les succursales se traduisent par les chiffres suivants :

Wattrelos : Versement 1.120.656 fr. ; Remboursement 248.408 francs.

Lannoy : Versement 729.555 fr. ; Remboursement 174.477 francs.

Croix : Versement 488.461 fr. ; Remboursement 179.827 francs.

En achevant la lecture de son rapport, M. Wibaux a tenu à remercier les administrateurs du concours dévoué qu'ils apportent à l'institution et à féliciter le personnel dont la scrupuleuse exactitude et l'amabilité envers le public ont certes contribué au succès des opérations.

AMICALE DELZENNE

Le Comité a, dans sa dernière réunion, voté un crédit de deux-cents francs pour secourir les élèves nécessiteux de l'école.

Prière aux présidentes et présidents des Associations suivantes de se trouver à la réunion qui aura lieu le jeudi 4 janvier, à l'école de la rue Delzenne à 7 heures 30 du soir (Organisation du bal projeté) : Coq Français ; Sainte-Elisabeth ; Pile ; Delzenne ; Saint-Vincent-de-Paul ; Chanzy ; Tarnaux ; L'Ommelet.

« L'EMBUSCADE » A L'HIPPODROME

Cette représentation, la septième du Cycle de l'abonnement des tournées Ch. Baret, aura lieu le dimanche 7 janvier (matinée), à l'Hippodrome.

PHARMACIENS DE GARDE

Aujourd'hui lundi : M. Willot, 27, rue du Vieil Abreuvoir. — M. Denoteux, 72, rue de Fresnoy.

ENGAGEMENT DES AUTOMOBILES POUR 1923

Il est rappelé aux propriétaires d'automobiles de quelque source, de tourisme, de moto-cyclettes ou bicyclettes à moteur, ayant perdu un ou plusieurs de leurs véhicules ou remarqués, ou en ayant acquis, qu'ils sont obligatoirement tenus à en faire la déclaration à la mairie, bureau militaire.

Sont également astreints à cette formalité, ceux ayant changé de résidence (déclaration obligatoire à l'ancienne commune ainsi qu'à la nouvelle).

ETAT CIVIL

NAISSANCES. — Emilienne Her, rue Pellart, 59. — Sidonie Quartier, rue de Menin, cour eVrbeke, 2.

DECES. — Florine Catoire, 62 ans, épouse Hespel, boulevard de eBaurepaire, cour Planquart 5. — Yvonne Dooms, 2 ans, rue Bayard 27.

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
Téléphone 9-85

FESTIVAL DE CHARITE DE L'AMICALE DU FLOCON

L'Amicale a tenu durant cette quinzaine diverses réunions au cours desquelles le travail de chacun a été nettement défini. La Commission a le plaisir d'annoncer que la fête se fera sous la présidence d'honneur de M. Louis Bouche, conseiller municipal et grand ami de la Société. La Reine des Ecoles du Flocon a également été élue ; il sera procédé à son couronnement officiel le jour de la fête.

Un pressant appel est fait auprès de tous les adhérents de l'Association en ce qui concerne l'organisation de groupes et la participation au concours de costumés qui bénéficiera de nombreux prix et dons.

Jeunes, adultes et vieux auront à cœur d'aider la Commission dans sa tâche et d'apporter à cette œuvre de bienfaisance tout leur cœur et leur bonne humeur.

Les Sociétaires n'étant pas encore en possession de leur invitation sont priés de la réclamer au Foyer de l'Amicale.

A LA SOCIETE DE SECOURS MUTUELS « LA PREVOYANCE »

Les retraités nés de 1849 à 1856 doivent se présenter au bureau de la Société le mercredi 3 et le jeudi 4 janvier de 9 à 11 heures et de 14 à 18 heures ou le dimanche 7, de 9 à 11 heures, pour toucher leur allocation du 4e trimestre 1922.

Ceux qui se trouveraient empêchés peuvent se faire remplacer par un membre de la famille, muni du livret de sociétaire.

Les retraités nés en 1857 seront payés au début du mois d'avril.

« LA DANSEUSE ROUGE »

Prochainement, le Théâtre de la Renaissance donnera une grande représentation de gala avec « La Danseuse Rouge ».

ETAT CIVIL

Naissances. — Rose Wagnon, rue Beaumarchais, 7. — Philippe Marquette, rue de la Baille, 10. — Gilbert Lepers, rue Cuvier, 73.

Décès. — Adèle Bélengé, 85 ans, rue du Clinquet, 43 bis.

Grand CINÉMA-BAL
du PONT des PIATS

Expérience fait science. — La direction du Cinéma du Pont des Piats connaît la formule du succès, aussi après les débuts des « Mystères de Paris », elle présentera à sa fidèle clientèle deux programmes sensationnels pour les fêtes du Nouvel an.

Programme du Samedi 30 et Dimanche 31 décembre : Le Serment, c'est un succès que ce film-là ! l'interprétation en a été confiée à Sessue Hayakawa ; Au Paon, merveilleux drame avec Maë Muray ; Les Mystères de Paris, 3e chapitre : « Les Justiciers » ; Le Fils du Flibustier, 11e épisode.

Programme du Lundi 1er et Jeudi 4 Janvier 1923 : Reprise du plus grand film du célèbre artiste qu'est Douglas Fairbanks Le Signe de Zorro en 7 parties ; La Maison dans la Forêt en 7 parties, merveilleux film français interprété par Jean Angelo.

Voilà certes 2 magnifiques programmes, de quoi contenter les plus difficiles. La Direction se réserve le droit de modifier les présents programmes. Piano de la Maison Jubé, 30, Grand' Rue, Roubaix.

Heures des séances : Samedi en soirée à 8 heures ; Dimanche, matinée à 3 h. ; soirée à 7 heures ½.

Jour de l'An : Matinée à 3 heures ; soirée à 7 h. ½ ; Dimanche et Lundi BAL avec deux orchestres ; Jeudi, matinée à 3 heures.

Cinéma du Brun Pain

A l'occasion des Fêtes de l'an. Programme de Gala du 30 décembre au 4 Janvier 1923

Un type à la hauteur, grand film d'aventures joué par William Russel ; Le dernier songe, joli drame interprété par la grande vedette Francesca Bertini ; L'angoisse du passé, drame très émouvant ; Dudule marin, comique fou-rire en 2 parties ; Ecair-Journal, actualités mondiales.

Dimanche en soirée, Grand BAL, jazz-band jusque minuit.

Lundi, jour de l'an, matinée à 3 heures ; Soirée à 7 h. ½ avec bal.

La Direction se réserve le droit de modifier le présent programme s'il y a lieu.

Séances : Matinées Dimanche, Lundi et Jeudi à 3 heures. — Soirées Samedi, Dimanche et Lundi, à 7 heures ½.

Prix habituels des places.

AU FRESNOY - Roubaix Tourcoing

LE CHEIK, Superproduction « Paramount »
SKATING DANCING - CINEMA
Séances permanentes de 15 h. à 23 h.
Distribution de ballons aux enfants

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — Jeudi 4 janvier, les consultations de nourrissons auront lieu dans l'ordre ci-après :

Ecole de filles du Touquet : première séance à 9 heures, pour les noms commençant par les lettres A à G ; deuxième séance, à 10 heures, pour les lettres H à Z ; écoles de filles du centre, première séance à 14 heures 30, pour les lettres A à G ; deuxième séance à 15 heures 30, pour les lettres H à Z.

Les mamans qui présenteront leur enfant pour la première fois, devront, au préalable, réclamer un carnet de pesée au bureau de l'Office social.

MEDAILLES DE LA FAMILLE FRANÇAISE. — Dimanche, à 10 heures, à la mairie, les médailles de la Famille Française décernée par M. le ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociales, ont été remises officiellement par le citoyen Briffaut, maire, aux personnes désignées ci-après :

Mmes Courtray-Delbarre, demeurant à Sainte-Marguerite, maisons Houtequi ; Hédon-Quenelle, rue Pierre Catteau, 86 ; Mazure Verdonck, rue de Lisers, 419 3 ; Ghysel Parent, rue du Crétinier, 21 ; Barret Quique, rue de la Plume ; Leclercq Lecroart, rue du Crétinier, 13 ; Steux Blondeau, rue du Ballon, 222, Morels Selosse, rue de Tourcoing, impasse Delcroix, 13.

Par la même occasion, M. Jules Derrevaux, secrétaire de police, a reçu la médaille d'honneur de la police décernée par M. le ministre de l'intérieur, en récompense de ses bons et loyaux services.

De nombreux conseillers municipaux assistaient à cette cérémonie.

Les vins d'honneur ont été offerts par la municipalité, et le maire a félicité les mères de famille et le secrétaire de police.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Par arrêté préfectoral du 26 décembre, M. Saint-Venant Jean-Louis, membre sortant de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance est maintenu en fonctions jusqu'au 31 décembre 1926.

ETAT CIVIL. — Décès. — Jeanne Depoortère, 15 ans, rue du Patronage, 28. — Louis Dujardin, 82 ans, sentier de la Douane, 1.

LILLE

Collision entre deux cars Mongy

PLUSIEURS PERSONNES ONT ETE BLESSEES

Un accident qui aurait pu avoir de très graves conséquences, s'est produit samedi vers 14 h. 30, au boulevard Carnot, à proximité de la rue des Jardins. Un tramway Mongy conduit par le wattman Charles Dechirot, venant de Tourcoing et se trouvant à voie unique, allait s'engager sur la voie double. Il franchissait l'aiguillage, lorsqu'un autre tramway, venant de la place du Théâtre survint. Le wattman Brasseur Georges ne put faire actionner ses freins à temps et son véhicule prit en écharpe la remorque du tramway de Tourcoing.

Un violent choc se produisit, des vitres volèrent en éclat et les voitures eurent leurs flancs défoncés.

Malheureusement plusieurs des voyageurs se trouvant dans la remorque tamponnée furent plus ou moins grièvement blessés.

Parmi les plus fortement atteints se trouvaient : Mme Boitelle, née Masson Léonie, 52 ans, demeurant à La Madeleine, rue du Maréchal Foch, 61, qui eût le coude gauche fracturé et des contusions à la jambe gauche et Mlle Renée Beun, 16 ans, habitant avenue Saint-Maur, 54, qui porte des plaies au visage et des contusions au poignet gauche.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Pollet, ces deux victimes ont été ramenées à leurs domiciles dans l'auto de Mme Leblanc, que cette dernière avait mise à leur disposition.

La police a ouvert une enquête afin d'établir les responsabilités.

La fugue d'une pauvre folle

Samedi matin, la nommée Elisa Het, 60 ans, pensionnaire à l'Hospice des Petites Sœurs de Pauvres, 50, rue St-Sauveur, a disparu furtivement de cet établissement, après avoir essayé plusieurs fois de prendre la fuite.

Elisa Het était sur le point d'être internée à la Clinique d'Esquermes, car on l'avait reconnue atteinte d'aliénation mentale.

Voici le signalement de la disparue. Taille 1 m. 70 environ, cheveux blonds, yeux gris, teint pâle, vêtue d'une jupe et d'un corsage noirs, coiffée d'un petit chapeau en velours noir.

La police procède à des recherches.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 30 décembre

GRIVELERIE. — Louis Prévost, 39 ans, sans domicile fixe, s'étant rendu chez un aubergiste de Roubaix, s'est fait servir un copieux repas, qu'il oublia de payer. Coût : 4 mois de prison.

VIOLENCES. — 40 jours de prison à Joseph Staes, 26 ans, un mois à Prosper de Niel, 21 ans, et 25 fr. d'amende à Joseph Derne, sujets belges, sans domicile fixe, pour délits commis au domicile de M. Vandenawatinne, cabaretier rue des Longues-Haies, à Roubaix. Chacun des prévenus écope en outre une condamnation à 5 fr. d'amende, pour défaut de déclaration d'étranger.

ESCROQUERIE. — Albert Soetans, sans profession, demeurant à Lille, se présentait chez différentes personnes sous le pseudonyme de M. Legrand, inspecteur de la Mobile, à la recherche de Delval, l'assassin ; ou comme courtier, sollicitant un prêt d'argent, ayant toujours par mégarde oublié son portefeuille.

Le tribunal a mis fin à ses exploits par une condamnation à 13 mois d'emprisonnement.

AFFAIRES DE VOLS. — Six mois de prison à Jules Leclercq, monteur à Lille, pour vol, le 21 décembre, rue Ruffon, d'une bicyclette appartenant à M. de Gayter, demeurant rue Montaigne, et pour un second vol d'une boîte de jouets à l'étalage d'un bazar situé rue de Béthune.

— Jules Empin et Eugène Vandenheeck se sont introduits, le 2 novembre dernier, dans la nuit, dans le domicile des époux Démoulin, demeurant à Seclin et s'y sont appropriés de nombreux objets mobiliers.

Le casier des deux inculpés est copieusement garni ; en conséquence, le tribunal prononce contre Empin la peine de 18 mois de prison avec, comme accessoire, la relégation perpétuelle, et contre Vandenkeeck, celle de 13 mois d'emprisonnement et 5 ans d'interdiction de séjour.

LA CARTOMANCIENNE D'HALLUIN. — Nos lecteurs se rappellent les informations données, il y a deux mois, sur les agissements de la bohémienne Marie Zigler qui, avec un certain toupet, s'était proposé d'exploiter la bonne foi et la confiance d'honorables commerçants d'Halluin.

Elle disait la bonne aventure, mais toutes ses prédictions se traduisaient par une escroquerie ; elle pratiquait également le vol au rendez-moi.

Hier, devant le tribunal, comme d'ailleurs à l'instruction, elle discutait son identité judiciaire, car son passé est lourd. Mais, après vérification de ses fiches anthropométriques, le tribunal, complètement apaisé, condamnait Marie Zigler à la peine de huit mois de prison, malgré l'excellente plaidoirie de Me Balavoine, avocat.

FRAUDE ALIMENTAIRE. — Gustave Lelong cultivateur, 39 ans, demeurant à Lambersart, a fait l'objet, le 14 octobre dernier, d'un procès-verbal pour vente de lait écrémé à 35 %. Ayant déjà été condamné, le tribunal prononce contre lui une amende de 1.500 francs. Le jugement sera affiché à la mairie et à son domicile et publié dans les journaux « La Dépêche » et le « Progrès ».

A l'Hôpital Saint-Sauveur

Nous apprenons que M. Paul Hallez, le sympathique économe de l'hôpital Saint-Sauveur, a fait valoir ses droits à la retraite, après 38 années de bons et loyaux services dans l'administration des Hospices.

Depuis le 1er août 1912, M. Hallez assurait les délicates fonctions d'économe à l'Hôpital Saint-Sauveur. Par sa courtoisie et sa générosité, il avait su s'attirer l'estime de tout le personnel de l'établissement, ainsi que de toutes les personnes qui avaient recours à ses services. Son départ sera unanimement regretté.

M. Hallez, avait été auparavant économe à l'Hospice Comtesse, où il avait laissé beaucoup de regrets chez les vieux pensionnaires de cet établissement.

Il sera remplacé dans ses fonctions par M. Arthur Goube, chef de comptabilité à l'Administration des Hospices.

Le Centenaire d'Ed. Lalo

POUR LE CELEBRER, LES CONCERTS DUPUIS DONNERONT « LE ROI D'YS »

Quelqu'un a pensé que, pour fêter dignement le centenaire d'Edouard Lalo, il convenait le 27 janvier prochain de donner « Le Roi d'Ys », à Lille.

L'an dernier, à pareille époque, nous nous souvenons avoir signalé ce glorieux anniversaire à M. Bourdette, directeur du Théâtre de Lille. Mais M. Bourdette a d'autres chats à fouetter. Le « Roi d'Ys » ne saurait l'intéresser étant une œuvre artistique, ...et M. Bourdette a posé en principe absolu que les œuvres d'art sont destinées à échouer lamentablement « in saecula saeculorum », à Lille.

Ceci, fort heureusement, n'est pas l'avis de l'Association des Concerts Dupuis laquelle a considéré qu'Edouard Lalo était une des plus pures gloires de notre cité, et nous adresse en conséquence le communiqué suivant :

« Il y aura cent ans, le 27 janvier prochain que vint au monde à Lille, dans la petite maison de la rue des Tours, le jeune Edouard Lalo, qui devait, comme compositeur faire le plus grand honneur à notre Ville. Parmi les gloires Lilloises, il n'en est certes pas de plus pure, de plus simple et de plus aimable. Nos concitoyens musiciens ou non, connaissent l'œuvre de l'ancien élève du Conservatoire de Lille, tous connaissent les luttes qu'il eut à supporter depuis la cabale montée à l'Opéra contre son ballet « Namouna » jusqu'au triomphe du « Roi d'Ys » qui fut à l'époque le plus remarquable succès de l'Opéra Comique. Malgré l'immense talent, l'originalité remarquable de ses œuvres, le nom de notre concitoyen est encore peu connu en France. Sa haute réputation est heureusement acquise à Lille, et l'étranger place notre concitoyen au premier rang des musiciens français.

Ce premier centenaire doit être fêté à Lille, et dans le but de donner plus d'ampleur à cette fête l'Association des Concerts Dupuis vient de décider de donner le 31 janvier prochain au Théâtre de Lille, une audition du « Roi d'Ys » avec solistes, chœurs et orchestres, qui fera certainement époque dans les annales musicales de notre grande cité.

Etant donné l'incontestable succès des auditions précédentes consacrées l'une à Wagner, l'autre à Berlioz, on peut prévoir que le Concert Lalo attirera au Théâtre de Lille, tous les amateurs de bonne musique et tous les admirateurs de notre grand et regretté concitoyen. »

Nos plus sincères félicitations à l'Association des Concerts Dupuis.

PETITES NOUVELLES

COUP DE TAMPON. — Hier vers 15 h. 15, un tramway D a tamponné à l'angle de la rue du Prieuré et du Parvis Saint-Maurice, l'avant du camion de M. Barre Charles, 61 ans, au service de M. Duroi, demeurant à Marcq-en-Barœul, rue Nationale, 131. Dégâts matériels.

INDESIRABLE. — Le charpentier Albert Pinart, 39 ans, sujet belge, demeurant 15, rue Ban-de-Wadde, a été appréhendé et déféré au parquet, pour infraction à une mesure d'expulsion.

CHOC EN RETOUR. — Un camion de la maison Deronecq, passant rue de Gand, accrocha une baladeuse traînée par un employé de la maison Matta, 21, rue du Metz. Par suite du choc, les brancards de la baladeuse allèrent briser deux carreaux à la vitrine du magasin des Nouvelles Epiceries, sises, au 24, de la rue de Gand. Pas d'accident de personne.

TOUT LEUR EST BON. — Au cours de l'avant-dernière nuit, un inconnu a dérobé l'appareil automatique d'un réverbère de la rue Fontaine Delsaux. La Compagnie du gaz a déposé une plainte.

UN HONNETE HOMME. — M. Destailleur, domicilié à La Madeleine, rue du Pré-Catelan, ayant trouvé un portefeuille contenant une somme de 500 francs, le déposa chez son patron, M. Caby, chevilleur, où quelques instants plus tard, son propriétaire, M. J. Vandenbinde, marchand de chevaux à Lezennes, vint le réclamer. Il est encore de braves gens !

ARRONDISSEMENT DE LILLE

SAINT-ANDRE

On tire sur un train

Samedi, à 16 h. 30, au moment où le train venant de Lille, arrivait à proximité de la gare de Saint-André, un inconnu que l'on ne put rejoindre, tira trois coups de revolver dans la direction du train. Heureusement, aucun voyageur ne fut atteint mais une vitre a été brisée. La gendarmerie enquête sur ces faits.

LA MADELEINE
LES FETES MADELEINOISES EN 1923

Jeudi a eu lieu la réunion de la commission extra-municipale des fêtes, en vue de discuter : 1. l'examen des projets de fêtes pour 1923 ; 2. Etablissement du calendrier des fêtes pour la même année.

On sait que font partie de la Commission des Fêtes, les Conseillers Municipaux et les Présidents et Chefs de toutes les Sociétés locales.

La séance fut très courte. Une proposition de projet de programme établi par chaque membre, désireux de le faire, fut adoptée à l'unanimité. Le secrétariat général de la mairie centralisera tous les projets. Au cours d'une prochaine assemblée, ces propositions seront examinées.

DOUAI

Exploits de Polonais

A Flers-en-Escrebieux, ils blessent grièvement un italien et mettent au pillage un estaminet.

Les étrangers qui pullulent chez nous, de par la grâce des Compagnies minières, ont voulu terminer l'année par quelques exploits sensationnels. Les Polonais se sont particulièrement distingués. Qu'on en juge !

L'autre soir, vers 9 heures, une discussion éclatait à l'estaminet Morteleite, cité Devillers, à Flers-en-Escrebieux, entre deux Italiens et cinq Polonais. Le cabaretier s'interposa et put empêcher que la discussion ne dégénérât en bagarre. Peu après, Polonais et Italiens se retirèrent.

M. Morteleite s'apprêtait à fermer son débit, vers 11 heures, lorsque les deux Italiens, les frères Franquelle et Louis Milletto, reviennent au cabaret. Ils étaient à peine assis que survenaient derrière eux les cinq Polonais avec qui ils s'étaient tout à l'heure pris de querelle et qu'accompagnaient une dizaine de leurs compatriotes.

L'un des Polonais, Stanislas Budyck, 25 ans, prit à partie Franquelle Milletto, sur la tête duquel il asséna un formidable coup avec un litre vide. Le litre se brisa, et l'Italien, grièvement blessé, roula sur le sol où Budyck et ses compatriotes lui portèrent encore de violents coups de pied. Le blessé et son frère qui avait été brutalement frappé lui aussi, furent ensuite jetés dehors. Mme Morteleite, qui protestait, fut invitée à se taire sous peine d'être « capout » ; sa tante, Mme Olivier, née Cécile Debève, épicière, fut frappée à coups de matraque. Les Polonais qui avaient déjà bu se mirent alors à vider les litres d'alcool qu'ils prirent sur le comptoir. Ils menaient un tel vacarme, brisant les vitres, tirant des coups de revolver au plafond, que Mme Morteleite jugea prudent de quitter les lieux avec sa famille. Il se réfugia chez un ami.

Quand il revint chez lui vers 4 heures du matin, après le départ des Polonais, il constata que ceux-ci avaient brisé 22 carreaux de vitre et tous les verres de l'estaminet.

Ils avaient vidé les bouteilles, ouvert le robinet d'un tonneau de vin dont le contenu s'était répandu sur le sol et emporté tout ce qu'ils n'avaient pas démoli.

M. Morteleite prévint la gendarmerie qui a pu, après une rapide enquête, retrouver les auteurs de cet inqualifiable acte de sauvagerie.

Ce sont, outre Budyck Stanislas, des frères Jean, 32 ans, Martin, 34 ans, Michel, 33 ans, son père Michel Budyck, 58 ans. Sont également inculpés Martin Szypela, 24 ans ; Laurent Szyminski et Aloysi Joseph, âgés respectivement de 33, 34 et 54 ans.

D'autres inculpations vont suivre.

Il est à souhaiter que l'on fasse, cette fois, un exemple sévère et que l'on mette un terme aux fantaisies de ces bandes de malfaiteurs qui se croient chez nous en pays conquis !

A Waziers, des Polonais ivres saccagent un cabaret

Les Polonais ont également fait parler d'eux à Waziers. Au cabaret tenu par M. Demay, les frères François et Ovide Novack et leur ami Alfred Ezpilita se sont battus, ont battu le cabaretier et ont brisé le comptoir. Ils ont également démoli le mobilier et cassé les vitres. Ils vont être poursuivis.

TOMBE D'UN ECHAFAUDAGE

M. Raymond Farine, 28 ans, charpentier au service de M. Gallet et demeurant 25, rue de Lille, travaillait à Courchelettes, à la construction d'une maison lorsqu'il tomba de l'échafaudage sur lequel il était monté. On le releva avec une fracture du crâne. M. Farine a été conduit à l'Hôtel-Dieu. Son état est grave.

CHUTE DANGEREUSE

M. Gabriel Beaucamp, 41 ans, était allé rendre visite à sa mère qui demeure rue du Pied-d'argent. Il glissa dans l'escalier menant au premier étage et tomba si malheureusement qu'il se fractura la jambe gauche en deux endroits. Il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DORIGNIES
VOL DE CHARBON

Un procès-verbal a été dressé au jeune François Bezé, 13 ans, pour vol de charbon au préjudice de la Compagnie des Mines de l'Escarpelle.

LES POULES

On a volé 16 poules chez Mme Bauduin au hameau du Petroleus. La gendarmerie enquête.

SOMAIN

SIDI VOLEUR. — Au hameau de la Renaissance, le garde Jean Molon surprit l'algérien Loulas Mansou, 18 ans, au moment où il quittait l'usine à briquettes emportant tout un chargement de planches. Le garde prit très mal l'intervention du garde qu'il injuria et qu'il voulut finalement frapper d'un couteau qu'il sortit de sa poche.

M. Molon désarma l'énergumène qu'il remit aux gendarmes. Loulas Mansou a été déféré au Parquet de Douai et écroué après interrogatoire.

VALENCIENNES

Les vols sur les marchés

DEUX GAMINES ARRETEES

Vers 10 h. 30, samedi, Mme Veuve Madeleine Lefèvre, épouse Cava, 28 ans, ménagère, 340, rue Jean Jaurès, à Anzin, se trouvant sur le marché de la place d'Armes, constatait la disparition de son sac à main en cuir noir, contenant 35 francs et plusieurs photos de famille. Ce sac se trouvait dans un filet à provisions. Mme Lefèvre déposa une plainte à la police, qui ordonna des recherches.

Le même jour, à 12 h. 30, l'agent Moreau amenait au poste les jeunes C. O., 13 ans, 77, rue de Lille et M. B., 12 ans, rue des Glacis, baraquement 21. De service sur la place d'Armes, l'attention de l'agent fut attirée par l'allure suspecte de ces deux jeunes filles ; il vit que l'une d'elles mettait, à quatre reprises différentes, sa main dans les sacs que portaient plusieurs femmes.

Fouillées, on trouva, sur la jeune C. O., trois boîtes et un encrier de coquillages ; une médaille en métal doré ; une broche en métal ; une somme de 5 fr. 65 et 4 timbres de 0 fr. 25. Sur sa campagne, M. B., on découvrit deux boîtes et un encrier orné de coquillages ; cinq bagues, deux médaillons, une broche, une épingle de cravate, une boîte de poudre de riz, etc.

Tous ces objets avaient été subtilisés à la fécade de divers marchands.

Interrogées par M. Redand, commissaire central, les jeunes O. et B., ne firent aucune difficulté pour avouer qu'elles étaient les auteurs de ces vols.

Elles ajoutèrent même qu'elles avaient depuis plusieurs semaines, dérobé des portefeuilles contenant des sommes assez importantes.

Ces jeunes filles dénoncèrent également une de leurs complices, une fille B., rue du Quesnoy, 15 ans, qui, à l'heure où nous écrivons ces lignes, est interrogée par M. Redaud.

Les jeunes O. et D., ont été conduites au Parquet, où elle réitèrent leurs aveux.

Provisoirement elles ont été confiées à l'assistance publique.

L'enquête se poursuit.

LA POIVROTE VOLEUSE

Il y a deux jours, Auguste Miche, 31 ans, terrassier, 2, rue des Merlicans, allait se plaindre au commissaire de cette ville, qu'une femme lui avait subtilisé son portefeuille contenant 400 francs. Avec les policiers, il effectua des recherches.

Dans la soirée de samedi, il apprit que la voleuse menait joyeuse vie, 88, rue de Paris. Il prévint la police qui appréhenda la coupable, une nommée Charlotte Collet, 42 ans, se disant femme Marcelin.

Amenée au poste, Charlotte, qui était ivre-morte, fut déposée au violon pour y cuver sa boisson.

Revenue à la raison et interrogée par M. Redaud, commissaire central, elle passa des aveux.

La soi-disant « Marcelin » a été déférée au Parquet qui l'a fait écrouer.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VIEUX-CONDE

Mort subite d'un Conseiller municipal

Samedi, vers 15 heures, le citoyen Léon Dumoulin, conseiller municipal, âgé de 50 ans, rentrait d'Hergnies, à bicyclette, porteur d'un panier de volailles, quand arrivé vis-à-vis du cimetière, il tomba de machine. Des témoins de cette scène se précipitèrent à son secours et constatèrent que la mort avait fait son œuvre. Dumoulin avait été foudroyé par une embolie au cœur.

Ses obsèques civiles auront lieu le lundi 1er janvier, à 10 heures.

Dumoulin avait été élu conseiller municipal en 1919 sur la liste socialiste, par 1201 voix. Il avait, par la suite, adhéré au Parti communiste.

Dumoulin était un collègue courtois et laissera le souvenir d'un bon citoyen, bienveillant et serviable. A ce titre nous le regrettons sincèrement. — N. GERARD.

FRESNES

ACCIDENT GRAVE. — Le nommé Defermez Joseph, âgé de 50 ans, occupé comme ouvrier mineur aux mines de Thivencelles, a été grièvement blessé au pied gauche au cours de son travail, par un caillou qui s'est détaché du toit.

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

Tribunal Correctionnel

LIEVIN. — Slyn Albert, 40 ans, terrassier, coups et blessures, 8 jours ; Defoort Emma, femme Pruvost, 29 ans, ménagère, coups et blessures, 16 fr. ; Brichet Victor, 33 ans, chauffeur, 15 jours et 100 fr.

BETHUNE. — Vanbourle Oscar, 27 ans, journalier à Ostende, 8 jours.

LOOS-EN-GOHELLE. — Devienne Alphée, 45 ans, mineur, Loos ; Devienne Rubens, 20 ans, soldat 3e génie, Arras, et Devienne Israël, 17 ans, aide-maçon, Loos, coups et blessures, 25 fr. chacun.

MARLES. Broutin Irma, veuve Ducrocq, 37 ans, ménagère, 6 jours défaut ; Ducrocq Henriette, 17 ans, ménagère, remis aux parents, pour infraction à la loi sur la police des chemins de fer.

VERMELLES. — Criquelion Augustin, 22 ans, mineur, coups et blessures, 1 mois sursis.

CALONNE-RICOUART. — Skrobacki Brouslawa, 16 ans, remis à ses parents ; Szalvanska Eva, femme Skrobacki, 38 ans, ménagère, vol et complicité, 16 fr. sursis.

BRUAY. — Lykajewski Ladislas, 28 ans, mineur, vol, 3 mois et 1 jour et 5 ans d'interdiction de séjour.

LIEVIN. — Gosselin Jules, 25 ans, mineur, vol, 3 mois et 1 jour.

LENS. — Drelon Léandre, 47 ans, mineur, vol, 6 mois défaut.

HENIN-LIETARD. — Fervilly Georges, 28 ans, artiste lyrique, sans domicile fixe, escroquerie, 6 mois défaut.

BOUVIGNY-BOYEFFLES. — Id